

#COMPTE-RENDU

AG ASF RESTAURATION

Déclaration liminaire

M. Le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

L'instabilité internationale génère chaque jour de plus en plus de tension. Et des messages complotistes des extrêmes droites de plus en plus désinhibées portent à la fibrillation sociale. Désormais, on s'inquiète plus de la date d'entrée dans un conflit armé généralisé que du risque de guerre !

En France, la représentation nationale ne se pose plus guère qu'en arbitre des propositions gouvernementales, et l'adoption d'un budget pour l'année 2026 demeure à ce jour incertaine. De fait, la gabegie financière dans laquelle la Nation a été enfoncée au fur et à mesure des récents gouvernements est inquiétante.

Pour ce qui concerne l'AFSR, la CGT Finances mesure tout autant combien l'heure est grave. Pourtant, avant même l'adhésion d'ASFR à la Fédération de l'action sociale des Finances (FASF), la CGT Finances s'était inquiétée sur le maintien à l'avenir des subventions, désormais modulées par la seule FASF dans une enveloppe globalisée pour les logements, les loisirs et la restauration des agents.

A l'époque, le risque était estimé invraisemblable... Aujourd'hui, l'AFSR est dans une situation financière plus que préoccupante : elle est contrainte de chercher des recettes de n'importe quelle façon dès lors que la FASF réduit la subvention globale et supprime la compensation pour l'application obligatoire des lois Egalim.

Autant dire que l'adhésion à la FASF contrainte par le Secrétariat général de Bercy a conduit à une privatisation de fait de l'AFSR. Désormais, l'association, initialement créée pour assurer une prestation sociale de restauration pour les agents des ministères financiers, doit générer des bénéfices pour survivre ! Bel accroc ultralibéral au fonctionnement de principe des associations !

Pour compenser les contraintes budgétaires voulues par la FASF, l'ASFR propose des augmentations de tarifs inédites jusque-là : d'un peu moins de 10 % à plus de 20 % selon les catégories ! Ce sont là des augmentations passablement usuraires, telles que même les banques n'oseraient pas appliquer pour des offres de crédit !

La CGT Finances déplore avant tout que les plus bas salaires, déjà très fragilisés par de très nombreuses mesures politiques, subissent un nouveau coup de massue. Rappelons que les rationnaires aux tarifs MEF1 et MEF2 représentent peu ou prou 60 % de l'ensemble des rationnaires. Pour ceux-là en particulier même une augmentation moindre pèse fortement sur le budget, bien plus que pour les agents des plus hauts indices. Tout cela dans un contexte où aucune augmentation de salaire n'est intervenue depuis longtemps.

Quant à considérer que la généralisation de la tarification au plat dans tous les restaurants de l'ASFR pourrait être une solution, avant même que nous prenions connaissance d'un très hypothétique bilan d'expérience tant attendu, la CGT Finances s'y oppose. En effet, de nombreux agents signalent le surcoût ressenti par ce mode de facturation ainsi qu'un impact sur les quantités fournies. Le forfait plateau demeure certainement la forme de paiement la mieux perçue par les rationnaires. Et ce n'est pas la tarification au plat qui va générer un impact sur les niveaux de prix des matières premières.

Ainsi, la CGT Finances veut de nouveau rappeler que la mission de l'AFSR consiste à répondre à l'obligation légale que doit assurer l'employeur : fournir à ses agents un repas qui leur permettent finalement d'être en mesure de produire l'activité demandée au sein des services du ministère. La CGT Finances demande que cette mission à caractère social soit pleinement assumée par le donneur d'ordre de l'ASFR : les moyens doivent être à la hauteur de la mission afin que l'ASFR ne cherche pas à ponctionner des subsides supplémentaires auprès d'une majorité d'agents dont les niveaux de salaires sont parmi les plus bas.

Merci pour votre attention.

Compte-rendu

L'année 2025 s'avère positive pour l'AGRAF en termes de fréquentation : le niveau de fréquentation atteint 80 % de celui de 2019, et la prévision pour l'année 2026 est au même niveau.

Le nombre de repas servis en 2025 est estimé à 1 668 878 (contre 1 619 419 repas servis en 2024), ce qui est très correct compte tenu du contexte de la perte de conventions.

La fermeture du restaurant Chevaleret pour travaux commencera en juillet 2026. Le budget dédié, d'un montant de 3 200 000 €, a été mis en réserve (durée estimée des travaux : 10 mois).

Le ratio EGALIM est maintenu à 50 %, ce qui est un très bon score dans la restauration collective. Cependant, l'équilibre budgétaire pour l'année 2026 est en péril.

BUDGET :

On nous avait expliqué que le regroupement des associations du ministère dédiées au logement, aux loisirs et à la restauration sous l'égide d'une fédération avait pour but de réaliser des économies d'échelle et d'assurer la survie desdites associations. Nous nous y attendions un peu, mais il était difficile d'imaginer que la nouvelle configuration conduirait tout droit à une baisse immédiate des subventions.

Le choc est rude pour l'ASF Restauration : actuellement, il manque une partie des subventions (au minimum 1 500 000 €) qui figuraient dans le budget prévisionnel, malgré une hausse du nombre de repas servis. Les subventions versées pour favoriser la mise en place de la loi EGALIM n'ont pas été reconduites, et cela se ressent. C'est la décision d'utiliser une reprise sur les fonds dédiés (500 000 €) qui empêche le résultat de l'année d'être à nouveau déficitaire. Un gros effort a été consenti pour comprimer les charges de l'association : presque tous les postes de dépenses ont baissé.

La prévision de résultat d'exploitation pour 2025 est un résultat à l'équilibre (1 744 €), mais en utilisant la reprise sur fonds dédiés pour compenser (504 000 €). L'association va déménager en 2026 de ses locaux à Vincennes pour s'installer cours Saint-Émilion, dans le 12^e arrondissement de Paris, où se regroupent toutes les associations du ministère. Le coût des loyers sera ainsi moins élevé.

Concernant le coût des denrées, il était de 4,37 € en 2023, de 4,48 € en 2024, et le coût estimé pour 2025 est de 4,55 €. La raison en est moins l'inflation que le coût des produits EGALIM. Le risque est que ce coût grimpe encore en 2026 : 4,60 € selon la prévision.

Nous avons demandé s'il était possible de revenir sur la loi EGALIM pour essayer de maîtriser les coûts et éviter ainsi une augmentation continue des prix des repas. On nous a répondu que le ministère s'était engagé à appliquer la loi EGALIM et qu'il ne voulait pas revenir en arrière.

Quelle est cette politique d'un ministère qui s'enorgueillit de respecter la loi EGALIM « quoi qu'il en coûte », et d'un État aux abois, du fait de l'incurie de ses dirigeants, qui décide de réduire drastiquement les subventions ? C'est donc l'usager, fonctionnaire d'État dont le pouvoir d'achat ne cesse de chuter, qui paiera l'addition ! Quelle indignité !

TARIFS :

On nous annonce d'entrée la couleur ! Les subventions ont été réduites et l'association ne peut pas être déficitaire : la solution est donc toute trouvée — faire payer le « client », celui qui vient chaque jour se restaurer à l'ASFR.

Selon le budget prévisionnel (de janvier à septembre 2025) qui nous a été présenté, la conclusion est qu'il faut plus de recettes et qu'il manquera 1,08 € par repas pour maintenir l'association en vie. Or, ce budget, qui nous a été soumis, est plus imprécis que jamais. La nouvelle comptable a beaucoup de mal à répondre aux questions qui lui sont posées par les OS. Par exemple, quid de cette ligne « autres produits », où figurait une somme de 1 000 000 € prévue, qui passe à 488 178 € dans la version finale ? Pourquoi choisir le scénario le plus pessimiste pour en tirer des conclusions aussi radicales sur le prix à payer par l'usager ?

On nous propose plusieurs systèmes : soit répartir l'augmentation sur tous les rationnaires (housse de 0,55 € par repas pour tous), soit appliquer des augmentations différenciées, plus fortes sur les tarifs les plus élevés :

- 0,30 € pour les tarifs MF1 et MF2,
- 0,65 € pour les tarifs MF3 et MFA,
- 1,20 € pour les tarifs MF5 et MF6.

Quoi qu'il en soit, nous sommes face à une augmentation de 10 à 30 % du prix du repas. On nous propose de faire cette augmentation en deux fois sur deux années... et ensuite ? Aucune garantie que cela ne continue pas.

NB : 60 % des personnes qui fréquentent les restaurants sont concernées par les tarifs les plus bas (MF1 et MF2).

Nous protestons contre ce principe inadmissible. Nous ne pouvons pas voter de telles augmentations de tarifs, par principe, et il nous semble crucial d'examiner en détail le budget qui nous a été présenté. Ce budget doit être réactualisé afin de coller au plus près de la réalité. Et surtout, existe-t-il d'autres solutions ?

Nous sommes d'accord (Solidaires et CGT) pour demander une nouvelle assemblée générale exceptionnelle en janvier 2026 afin d'étudier en profondeur le budget mis à jour.

En attendant cette réunion, nous refusons catégoriquement de voter l'approbation du budget et, bien entendu, les hausses tarifaires. Le président, M. Tranchant, fait droit à notre demande et propose un groupe de travail pour le 27 janvier 2026.

BILAN ENVIRONNEMENTAL :

La loi « Climat et résilience », en vigueur depuis janvier 2024, concerne les achats de viande et de poisson. L'objectif est de réduire l'apport de protéines animales tout en privilégiant la qualité. Cela se traduit par la généralisation d'un plat végétarien (choisi par 25 % des rationnaires), le recours aux viandes « Label Rouge » et une offre de poisson labellisé MSC « pêche durable » (76 % de la consommation de poisson à l'ASFR).

Une étude a été menée à l'ASFR pour limiter le gaspillage alimentaire. Elle porte, pour le moment, sur des diagnostics réalisés dans les restaurants. Les résultats varient fortement d'un restaurant à l'autre. Pour certains, des progrès importants sont nécessaires dans la gestion de la production, car les aliments préparés et non consommés sont jetés. Des mesures sont à l'étude pour améliorer cet indicateur dans chaque restaurant.

Il est rappelé que le gaspillage entraîne des surcoûts non négligeables et que c'est l'affaire de tous : chacun, à son niveau, peut faire un effort pour prendre uniquement ce qu'il va consommer. Il est anormal que des assiettes presque pleines finissent à la poubelle.

Il est également rappelé que, lorsqu'une réunion ou une formation exceptionnelle est prévue sur un site, il est judicieux de prévenir l'ASFR en amont afin qu'elle puisse anticiper un afflux de convives et adapter les quantités de nourriture.

Quant au tri des déchets, il est plus ou moins bien réalisé selon les restaurants : une marge de progrès existe.

BILAN SOCIAL :

Les effectifs, qui diminuaient sans cesse, se stabilisent et remontent même légèrement : 260 ETP en septembre 2024 contre 274 en septembre 2025. Ils devraient encore augmenter pour atteindre 283 ETP en 2026.

On observe que les dépenses de personnel de l'AGRAF augmentent : 12 189 723 € en 2024 (contre 11 905 433 € en 2023 et 10 575 909 € en 2022). Cette tendance devrait se poursuivre en 2026 en raison de l'augmentation des effectifs en CDI, de la variation des provisions CP/RTT et d'une légère hausse des salaires.

La pyramide des âges des salariés laisse présager des départs massifs à la retraite. Il faudra donc continuer à recruter, alors que l'ASFR peine à trouver des salariés, notamment des chefs de cuisine, en raison d'un manque d'attractivité.

Comme d'habitude, la directrice du personnel n'est pas avare de vœux pieux : réduire l'emploi précaire (11 ETP en CDD), favoriser les CDI, renforcer l'équipe tournante. Elle compte sur la fermeture du restaurant Chevaleret en juillet 2026 pour reverser les salariés à Bercy si nécessaire et renforcer l'équipe tournante, qui devrait idéalement passer à 30 ETP en 2026.

TRAVAUX :

Les travaux du restaurant Chevaleret débuteront en juillet 2026. Les dirigeants de l'association espèrent un report des convives vers les restaurants de Bercy, mais cela n'est pas certain.

Des travaux ont été réalisés à Paganini pour repenser la chaîne du self, car le site va se densifier (900 agents à terme). L'ASFR pourra fournir 450 repas par jour. Une cafétéria est prévue, avec des casiers connectés pour les repas à emporter, à commander.

Une hausse de la fréquentation est également probable à Uzès et à Paradis en raison du NRP.

QUESTIONS DIVERSES :

L'enquête de satisfaction ne sera plus confiée au cabinet INIT, car le nombre de répondants a diminué au fil du temps. Désormais, il sera possible de répondre à l'enquête de satisfaction directement sur l'application ASFR (application « Flash »). Ce sont des salariés de l'ASFR qui traiteront les réponses.

Concernant le restaurant Gauguin, l'affichage des menus ne correspond pas, y compris sur l'application. Le menu végétarien doit être amélioré, ce qui sera fait, nous dit-on.

Au restaurant Beuret, les collègues du site ont signalé que, en raison de la convention avec le ministère de l'Agriculture, seuls deux plats sont proposés en début de service. Le troisième plat est servi à partir de 13 heures, lors de l'arrivée des convives de l'Agriculture.

Les OS s'interrogent sur le bilan de la tarification au plat dans les restaurants de Bercy, qu'ils demandent depuis plusieurs années sans obtenir de réponse. Il semble que les convives se reportent sur le restaurant Sully, qui applique la formule normale au plateau.

Le président, M. Hugues Tranchant, réaffirme que la tarification au plat, en vigueur dans les deux restaurants de Bercy, n'est pas un problème et qu'elle répond à une demande du Secrétariat général. Elle continuera donc à être appliquée.

Il est souligné que l'affichage des prix manque cruellement de clarté. Nous avons par ailleurs noté que ce système génère beaucoup de gaspillage alimentaire (les restaurants Diderot et Daumesnil affichent les pires taux de gaspillage).

Nous réaffirmons notre opposition à cette tarification au plat et notre attachement au plateau complet (entrée + plat + dessert) à tarif fixe, fonction de l'indice du rationnaire.

De plus, compte tenu de la hausse des tarifs qui se profile, cette restauration « à la carte » ne devrait-elle pas être purement et simplement abandonnée ?

La restauration collective est un enjeu crucial dans un contexte où le pouvoir d'achat baisse sans répit et sans espoir de rattrapage immédiat. Il est essentiel que les agents bénéficient d'une nourriture de qualité à un tarif raisonnable, alors que les tarifs ne cessent de grimper en raison de la baisse des subventions et, plus généralement, du désengagement de l'État vis-à-vis de ses fonctionnaires.

C'EST INADMISSIBLE !

VOTES :

Les représentants CGT ont voté comme suit :

- Résolution n°1: Approbation du procès-verbal de l'AG ordinaire du 25 juin 2024 : **POUR**
- Résolution n°2 : Approbation de l'atterrissement budgétaire 2025 : **REFUS DE VOTE EN ATTENTE D'UNE NOUVELLE AG**
- Résolution n°3 : Approbation du budget prévisionnel 2026 : **REFUS DE VOTE EN ATTENTE D'UNE NOUVELLE AG**
- Résolution n°4 : Mandat donné au président pour signer l'avenant à la convention d'objectifs, de moyens et de performance 2026 entre la FASF et l'ASF Restauration : **ABSTENTION.**